

## Département de La Creuse Evolis 23

### Réunion du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 25 novembre 2025

Présents : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean Luc ; BOURDIER Sylvie ; HAMONEAU Nicolas ; PIRON Cédric ; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Sylvie BOURDIER donne pouvoir à Patrick ROUGEOT  
Philippe VIARD donne pouvoir à Didier BARDET

Membres : 28

Présents : 20

Votants : 22

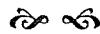
### Délibération n°2025-173

Code nomenclature : 7.5 – Subventions

Objet : DETR 2026 Acquisition de bennes amovibles

Monsieur le Président indique que pour permettre le transfert des matériaux et matières extraits des déchèteries vers leur lieu de valorisation, il serait nécessaire d'acquérir 3 bennes amovibles. Il indique que la partie « équipement » de ce projet pourrait être éligible à la DETR et propose donc d'être autorisé à déposer la demande. Il présente le plan de financement de cette acquisition.

DEPENSES EN HT		RECETTES EN HT	
Nature	Montant HT	Type de financement + (taux)	Montant
3 bennes amovibles Pour tri, stockage et transfert des matières extraites des encombrants 35 m <sup>3</sup> Avec verrouillage de sécurité Pour porteur polybenne	15 204,00 €	DETR (40%)	6 081,60 €
		Autofinancement (60%)	9 122,40 €
TOTAL HT	15 204,00 €	TOTAL HT	15 204,00 €



Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de 3 bennes amovibles de déchèterie telle que proposée ;
- D'approuver le plan de financement proposé ;
- De solliciter la DETR sur ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document utile.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT